



Peut on faire soi meme sa demande de confusion de peine

Par **nathou18**, le **10/09/2009** à **20:46**

Bonjour, j'aimerais savoir si un détenu peut faire sa demande lui même pour sa confusion de peine ? et si oui comment doit il faire ? j'ai demandé à son avocat de le faire au mois de mars et il ne l'a pas fait, ensuite au mois d'août on lui a redemandé s'il devait le faire mais à ce jour se n'est toujours pas fait. merci pour vos réponses amicalement nathou18.